

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
relatif à la composition de la Commission de langue  
française chargée de procéder aux examens linguistiques**

**A.Gt 07-03-2011**

**M.B. 16-05-2012**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement;

Vu le décret de la Communauté française du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Président suppléant de la Commission de langue française chargée de délivrer les certificats de connaissance approfondie de la langue française et de connaissance suffisante de la langue française :

1. M. Philippe Aoust  
Juge de Paix du Canton de Saint-Hubert - Bouillon - Paliseul;
2. Mme Nadia LAHLOU  
Attachée à la Direction de la Réglementation de la DGENORS.

**Article 2.** - Exercent respectivement les fonctions de Secrétaire et de Secrétaires suppléants :

1. Mme Olivia BODART  
Attachée à la Direction de la réglementation et de la représentation au Service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique;
2. M. Paul BOUCHE  
Professeur à l'Institut Saint Louis à Waremme, chargé de mission;
3. M. Jean-Pierre MARTIN  
Professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut.

**Article 3.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de:

- 1<sup>o</sup> Membres des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections :
1. M. J. MARNEFFE  
Inspecteur de langues anciennes honoraire;
  2. Mme S. WILMET  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française à Liège;
  3. M. J.P. MARTIN  
Professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut;
  4. M. Y. TAGNON  
Maître-assistant à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;
  5. Mme Ch. DESCHEPPER



- Préfète des études au Lycée Daschbeck;
6. M. A SCHANER  
Maître-assistant honoraire à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;
7. Mme V. BOUHON  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;
8. Mme C. JONET,  
Professeur à l'ITCF Renée Joffroy à Irchonwelz;
9. M. Ch. ROUWEZ  
Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek;
10. Mme E. BRUNIN  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;
11. Mme N. DUBIGK  
Inspectrice de langues anciennes;
12. Mme N. HENDRICKX  
Professeur à l'Athénée royal de Gilly.

**Article 4.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de :

- 2° Membres des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections :
1. Mme B. MONVILLE  
Directrice pédagogique honoraire de l'Institut d'enseignement libre liégeois;
2. Mme N. AMORIS  
Professeur au Centre éducatif Saint-Pierre à Leuze;
3. Mme M. VOITURON  
Maître assistante honoraire à la Haute Ecole libre Charleroi-Europe;
4. M. T. de WIN  
Professeur au Collège du Sacré-Coeur à Ganshoren;
5. M. Fr. Hardy  
Professeur au Collège d'Alzon à Bure;
6. M. M-H. BELLEFLAMME  
Maître-assistant à la Haute Ecole Galilée;
7. Mme Ch. WISEUR  
Maître-assistante à la Haute Ecole du Hainaut Occidental;
8. Mme C. GILLET  
Professeur à l'Institut Saint-Jean Berghmans à Liège;
9. Mme N. LEROY  
Maître-assistante à la Haute Ecole Roi Baudouin;
10. M. J. LEROY  
Maître-assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;
11. M. L. MUSELLE  
Professeur à l'Institut Saint-Jean Berghmans à Liège;
12. M. V. CAPPELIEZ  
Maître-assistant à la Haute Ecole libre du Hainaut Occidental.

**Article 5.** - Les membres sont nommés pour une période de deux ans.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 21 avril 2010, à l'exception de l'article 1<sup>er</sup> qui entre en vigueur dès le 9 mars 2010.

Bruxelles, le 7 mars 2011.

---

Pour le Gouvernement de la Communauté française :  
Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,  
J.-Cl. MARCOURT

